

Cher(e)s collègues, chère(s) étudiant(e)s

C'est en pleine conscience des contraintes institutionnelles et budgétaires qui pèsent aujourd'hui sur l'Université française mais avec la ferme conviction qu'il existe des espaces pour défendre et promouvoir les principes dont la plupart d'entre nous se réclament que j'accepte de me présenter pour quatre ans à la présidence de cette université dans laquelle j'enseigne depuis 1997.

En assignant en mars 2000 à « l'innovation » et à « l'économie de la connaissance » l'objectif « d'accroître la compétitivité des industries européennes », le Conseil européen réuni à Lisbonne engageait les universités européennes dans la voie de bouleversements sismiques dont la LRU n'est qu'une déclinaison. Leurs effets sont à l'œuvre. Les dotations des universités et leur affectation sont de plus en plus dépendantes des choix ministériels lorsqu'elles ne font pas le choix de financements privés. Les universités sont sous la pression de la tristement célèbre Réforme Générale des Politiques Publiques. Les reconfigurations de l'espace de l'enseignement supérieur et de l'accès aux ressources mettent les établissements dans des logiques de concurrence en termes de formation, de recherche, de conditions d'opportunité de carrière des personnels et de ressources immobilières. Les principes d'organisation scientifique du travail et les logiques managériales s'étendent au travail intellectuel. L'évaluation – qui n'est pas née d'hier et dont le bien fondé n'est pas en cause dès lors qu'elle est bien comprise – a été pervertie pour se muer en simple mais redoutable notation. Il faut, dès lors tout rendre mesurable, non sans effets sur les pratiques de recherche et de publications. La production et la transmission des savoirs, la connaissance et la créativité qui constituent les missions fondamentales de l'université mais sont, il est vrai, difficilement quantifiables, voient leur utilité sociale mise en doute. Les principes de rentabilité valent aux sciences dites dures d'être privilégiées jusqu'à l'exclusive au détriment de ces parents (très) pauvres que sont devenues les Sciences Humaines et Sociales, littérature, langues et arts. Les nouveaux modes de « gouvernance » affectent en profondeur la démocratie et les principes de collégialité (certes non exempts de critiques) qui régissaient jusqu'alors les universités. La question du statut des PRES n'en est qu'une expression parmi d'autres. La perte du sens des métiers de tous ceux qui concourent à la vie de l'université génère du mal-être et du malaise. Soit autant de contraintes qu'il faut garder à l'esprit dès lors qu'on entend se doter des moyens d'agir et de réagir sans manquer sa cible.

A défaut de pouvoir neutraliser totalement la tyrannie de l'urgence et des injonctions ministérielles, nous pouvons du moins nous donner les moyens de mener collectivement l'analyse des logiques auxquelles nous sommes confrontés afin de donner aux conseils et comité technique, autant qu'il sera possible et dans le respect de leur statut et de leurs prérogatives respectives, une fonction d'anticipation et de délibération stratégique. Ainsi conviendrait-il de ne pas ignorer les indicateurs que nous avons à fournir mais d'en analyser la portée politique, pour éventuellement nous aider, comme les conseils précédents ont su le faire, à en formuler d'autres qui soient alternatifs et cohérents avec la politique d'établissement. Une réflexion commune sur la redéfinition de nos métiers et sur leurs enjeux, en matière de formation en premier lieu, aurait sans doute, à cet égard, une utilité.

Mais si je me risque à briguer ce mandat c'est avec la conviction qu'on peut faire davantage pour défendre une autre idée de l'Université que je crois partager avec la plupart d'entre vous : une université fondée sur son indéfectible attachement aux principes d'un service public, à la démocratisation de l'accès au savoir et de la réussite, au principe d'égalité territoriale auquel contrevient la logique des pôles d'excellence et à l'accès aux études longues supposant que l'Etat garantisse le cadre national des diplômes, augmente très sensiblement les aides sociales aux étudiants et limite strictement le montant des droits d'inscription. C'est une université ouverte et inventive sur les plans de la recherche et des

pratiques pédagogiques, qui associe étroitement à tous niveaux, ces missions principales que sont l'enseignement et la recherche, une université inscrite dans des partenariats divers et non uniformes, selon des logiques coopératives et collaboratives, non de compétition et de mise en concurrence, où le temps court de l'innovation ne se substitue pas à la longue durée nécessaire à l'élaboration de la connaissance ; une université qui préserve les garanties collectives – notamment statutaires – des personnels et un principe d'égalité de traitement tout en favorisant la reconnaissance de la diversité des activités.

Je demeure en effet convaincue que l'obligation d'entrer dans le jeu du système n'interdit pas d'en dévier les objectifs énoncés en travaillant les usages et ses contradictions, qu'il est des marges de manoeuvre et des points d'appui pouvant permettre de maintenir des espaces de création et de perpétuer une culture scientifique. L'existence d'une dotation pérenne aux laboratoires que je m'engage à préserver peut, ainsi, permettre de sauvegarder les conditions d'un travail inscrit dans le long terme indispensable à la production de la connaissance ou parfois dépourvu d'objectifs, en pariant sur l'émergence de mutualisations et de fertilisations imprévues. Je m'engage, plus généralement, à porter ces objectifs stratégiques aux échelles et dans les différentes instances où il me sera donné d'agir et de m'exprimer, en particulier au sein de la CPU, dans le cadre de la préparation des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche organisée à l'automne en préalable à une nouvelle loi, annoncée le 21 mai par la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et bien sûr au-delà.

Paris 8, cette université du contemporain, doit à son identité et à la qualité de sa recherche, internationalement reconnue, de s'affirmer par une force de proposition en acte, propre à peser dans le sens des objectifs qui nous sont communs. Cette identité qui ne saurait se résumer à l'invocation d'un passé, est à construire ou, sans doute, à reconstruire à partir d'une double originalité qui constitue à la fois un facteur de difficultés spécifiques et un atout. Cette université s'inscrit dans un territoire où la grande majorité des étudiants sont issus de milieux défavorisés mais qui constitue simultanément, aujourd'hui, un des laboratoires de la modernité. C'est en prêtant une attention forte aux mutations à l'œuvre dans ce qui constitue, à ce titre, un front pionnier et aux innovations dont il est porteur que nous engagerons des dynamiques créatrices. Cette tension dont il nous faut nous saisir se retrouve dans cette autre originalité qu'est notre ouverture internationale, résumée sous l'expression d'« université monde ». Cette ouverture, fondée sur le développement de la mobilité et de la solidarité s'est complexifiée ces dernières années avec l'affirmation de partenariats noués, pour certains, avec des universités prestigieuses supposant le renforcement du service des Relations Internationales et la mise en place d'un Vice-Président RI comme soutien au SERCI. Elle est un puissant facteur de décloisonnement intellectuel et culturel mais nous vaut simultanément d'accueillir des étudiants étrangers dont beaucoup sont également en grandes difficultés et je tiens à affirmer que le retrait attendu de la circulaire Guéant ne devra pas nous empêcher de nous préoccuper des étudiants sans papiers avec le même soin et la même rigueur qu'au cours du mandat précédent. Le développement de liens privilégiés avec de grandes universités étrangères de Sciences Humaines et Sociales qui, comme Paris 8 mais également Paris 10, appartiennent à une génération nouvelle d'universités et s'inscrivent dans des territoires traversés par cette même tension entre les difficultés socio-économiques et les dynamiques inhérentes à tout espace en crise - au sens originel du terme - propre à stimuler des approches novatrices, serait sans doute à cet égard, d'un intérêt particulier : dans le domaine de la formation et de ses exigences, comme dans le dialogue nécessaire que des universités du contemporain se doivent d'entretenir et de promouvoir avec la société.

Que notre université soit souvent le moyen majeur, voire exclusif, qui s'offre à un public étudiant en grandes difficultés d'études et de vie pour construire un avenir, nous confère des responsabilités particulières. Nous devons veiller au devenir professionnel des étudiants tout

en leur offrant un accès à la culture et le développement d'un esprit critique sans lequel il ne saurait y avoir d'autonomie et allier indissociablement une exigence de qualité au souci de la réussite étudiante.

Nos propositions visant à amorcer des dynamiques nouvelles seront d'autant mieux audibles que nous saurons faire la preuve de notre capacité à sauvegarder, développer, inventer des modes d'action, que nous saurons faire la preuve de la nécessité de Paris 8 au cœur du territoire-laboratoire qui est le nôtre, dans un mode en transformation.

Pour affronter ces défis, nous ne partons de rien. Je veux saluer ici le travail considérable accompli en quelque cinq ans par Pascal Binczak et par les instances successives qui l'ont secondé. Rappelons à ceux qui sont arrivés depuis peu à Paris 8 qu'il leur a fallu rattraper le temps perdu par quatre années d'incurie dans le même temps où l'université se trouvait brusquement soumise aux exigences de la LRU et du passage aux RCE. En cinq années, la situation financière et comptable a été assainie, de nouveaux bâtiments construits ou mis aux normes, les relations partenariales, nationales et internationales, se sont développées : convention avec les Archives Nationales, Labex « Arts et Médiations numériques », création de nouveaux groupements d'intérêt scientifique dont le GIS, participation en tant que membre fondateur au campus Condorcet... Nombre d'actions programmées en 2006 ont été menées à terme ou viennent à termes : installation du WIFI, de l'ENT, réorganisation de la reprographie, développement de Reso 8, nouveaux services offerts par la bibliothèque, élaboration d'un schéma directeur immobilier et d'un schéma directeur du système d'information et du numérique, implantation de nouveaux logiciels, mise en place de la comptabilité analytique, affectation de personnel administratif à toutes les équipes, élaboration d'indicateurs favorisant une transparence des arbitrages...

Je sais qu'il reste beaucoup à faire et n'ignore pas les difficultés soulevées par la mise en place d'Apogée dans une précipitation que le passage aux RCE avait rendu nécessaire. Nous aurons à en tirer les leçons, en amont de la politique de formation qui s'impose. Du moins faut-il rappeler précisément l'importance du travail accompli, courageusement, qui doit et peut nous permettre de faire autrement et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

La liste qui me fait l'honneur de soutenir ma candidature a souligné dans sa profession de foi qu'elle s'inscrit dans la continuité de ces orientations stratégiques menées depuis cinq ans, tout en entendant s'inscrire dans une nouvelle étape, fondée sur une plus grande maîtrise du temps du dialogue et de la discussion et appuyée sur une élaboration collective des choix qui engagent notre avenir. Je reprends à mon compte ces engagements aussi bien que les principes d'encadrement de l'exercice des RCE - dans une charte que les nouveaux conseils auront à examiner - qui réaffirment entre autres, le principe de l'attachement à l'emploi statutaire, à la limitation de la précarisation dans le cadre d'un programme pluri-annuel, à la politique indemnitaire dont un comité de pilotage devra se saisir et au développement de l'aide sociale. Je voudrais ici préciser comment j'entends tenir ces engagements.

La présidentialisation excessive constitue une indéniable ligne de pente dessinée par la LRU qu'avec d'autres j'ai combattue. Cette voie n'est pas la mienne. Je m'en garderai d'autant mieux que je pourrai compter sur l'engagement responsable et sur la pleine implication de ces collectifs, légitimés par des pratiques communes, que sont les services sans lesquels il n'est pas d'université, les UFR dans leur étroite articulation avec les départements, les équipes dans la diversité de leurs recherches, le comité technique réunissant les organisations syndicales et, naturellement, les conseils centraux qui sont les représentants légitimes de la communauté universitaire et à ce titre en charge des arbitrages inévitables. Je m'engage à favoriser les moyens d'une concertation et d'une circulation entre tous ces collectifs en améliorant la communication des comptes rendus et des délibérations des trois conseils en premier lieu, en

m'appuyant sur un bureau refondu dans son principe que je conçois comme un lieu d'articulation du travail et de la réflexion des conseils, également doté de fonctions prospectives. Des réunions interservices ou d'autres modalités de travail transversales devraient être organisées quand la nécessité s'en fera ressentir (occupation des locaux, campagne d'emplois...). Les prises de décisions relatives au dialogue budgétaire et de gestion ou, pour me limiter à un exemple qui n'a rien d'anodin, les contours et le contenu que nous entendrons donner au PRES devront prendre appui sur l'implication et les contributions du plus grand nombre des collectifs concernés en promouvant leur expression. Sur ces bases, avec l'appui du CA, nous pourrons procéder en pleine connaissance de cause aux arbitrages nécessaires, indispensables à l'élaboration d'un projet d'établissement qui donne de la cohérence à l'exercice de nos métiers tout en s'appuyant sur les libertés académiques, pédagogiques et de recherche, représenter l'Université auprès du ministère et d'autant mieux la défendre que nous saurons attester ensemble aux yeux de tous, aux différentes échelles de notre action, ce qui fait notre originalité et notre nécessité.

Je souhaite rappeler, avant d'en venir à la question du PRES, que je tiens l'affirmation de notre identité pour essentielle si nous voulons développer nos partenariats sans nous y fondre mais en nourrissant, au contraire, l'ambition de les irriguer de ce qui fait notre force et notre originalité. L'établissement, loin d'être une échelle dépassée est, à mes yeux, une échelle à construire et la politique de site, à cet égard, incontournable ; un site que nous devons comprendre au sens large en englobant ces composantes à part entière que sont les IUT, qui se verront confirmer la sanctuarisation de leur budget mais qu'il conviendra d'intégrer davantage aux projets communs en donnant plus de visibilité à leurs apports et en multipliant les passerelles avec certains L3.

J'entends naturellement mener à leurs termes ces projets d'ampleur que sont le Centre des Arts et la Maison de la Recherche mais ferai de la poursuite de la réhabilitation des locaux, prévue par le schéma directeur immobilier, et d'abord du service des inscriptions, lieu d'un premier contact avec l'université, une priorité. Il serait souhaitable que cette réhabilitation pluri-annuelle puisse s'appuyer sur une commission des travaux et qu'elle soit l'occasion d'une réflexion collective qui permettrait de doter les bâtiments d'une identité pédagogique mieux identifiable et des lieux de convivialité qui font défaut.

C'est dans le site ainsi compris que s'élabore la politique d'établissement et que se tissent des liens collaboratifs avec ces collectivités territoriales que sont la ville de Saint-Denis avec laquelle doit être signée prochainement une charte de coopération, Plaine commune, le département de la Seine-Saint-Denis, Paris et la région Ile-de-France. L'universalité de nos missions et la multiplication des réseaux qu'elle suppose, n'excluent en effet pas la territorialité de leur exercice quotidien. L'université doit s'affirmer comme un acteur majeur du développement local et régional en renforçant ses liens avec les lycées et collèges comme avec les établissements, pôles de compétitivité et pôles innovants avec lesquelles certaines de ces composantes entretiennent de longue date des liens naturels (qu'il s'agisse des Archives nationales, de Cap digital, du Cluster de la création, etc...). Ses besoins en termes de logements, étudiants ou non, de transports, d'équipements sportifs, d'aménagements urbains devraient ainsi pouvoir faire l'objet d'une prise en compte accrue. On pourrait également imaginer certaines pratiques de mutualisation en matière d'action sociale.

C'est par ce que les structures n'ont de sens qu'au service d'un projet que je souhaite conclure par le PRES.

Les prises de position qui se sont exprimées laissent à penser qu'une majorité d'entre nous est favorable au favorable au **principe** d'un PRES avec Paris 10 avec laquelle de nombreuses composantes de l'université ont noué de longue date des collaborations scientifiques et des partenariats de recherche qui permettront de constituer un puissant pôle de Sciences

Humaines et Sociales tourné vers le contemporain, alternatif à des projets concurrents structurés en Ile-de-France qui expriment une volonté à peine déguisée de couper l'herbe sous les pieds de tout autre dans un contexte de rareté des financements et ne laissent pas d'inquiéter quiconque n'aurait pas la taille ou le poids pour résister . Cet accord qui me paraît très majoritaire n'exclut ni de sérieuses réserves partagées quant au déficit démocratique de ces structures imaginées par le ministère , ni des questions ouvertes sur son périmètre et sa nature.

C'est parce que les atermoiements de nos partenaires nous ont condamnés à un retard dommageable là où d'autres hâtaient le pas, que les instances dont le mandat s'achève ont choisi de se saisir de l'opportunité créée par l'élection d'une nouvelle équipe à la tête de Paris 10 désireuse ne renouer avec un projet débattu depuis quatre ans, et qu'elles ont décidé de voter les statuts du PRES adoptés dans le même temps par l'université Paris 10, dans la pleine légitimité de leur mandat. Je me permets de rappeler à ceux qui s'inquiéteraient de voir la future présidence et les nouveaux conseils dépossédés de leurs prérogatives que ce vote ne fait qu'engager le processus de création du PRES qu'il consolide en ouvrant la possibilité d'un décret de création ainsi que l'échéance de désignation des représentants des membres fondateurs au sein du conseil d'administration du PRES. Ce vote permet d'engager à la fois les demandes de crédit afférentes pour son éventuel lancement, de mettre à égalité avec les autres universités d'Ile de France Paris 8 et Paris10 dans les négociations avec la région pour le futur contrat de plan Etat région qui débutent fin mai et d'obtenir un aménagement du calendrier de notre contrat d'établissement afin de le mettre en phase avec ce que nous pourrions décider de construire dans le cadre du PRES. Le remettre en question nous fait entrer dans une temporalité dont nul ne saurait garantir l'issue. Ce qui peut être une stratégie dilatoire de la part de ceux qui s'opposent au principe même d'un PRES, mais devraient alors l'énoncer de manière explicite en définissant leurs stratégies alternatives, ne saurait se comprendre de la part de ceux qui nombreux et majoritaires, souhaitent sincèrement s'orienter dans cette voie dont les contours n'ont d'évidence pour personne et sur lesquels il serait souhaitable que nous puissions tous travailler de conserve dès la mise en place des nouveaux conseils.

C'est en effet aux nouveaux élus et, avec leur concours, à la nouvelle présidence qu'il reviendra de se prononcer sur les modalités de désignation des représentants des membres fondateurs au conseil d'administration du PRES et de définir les modalités du travail d'ampleur qu'il va nous falloir engager pour réfléchir au périmètre du PRES, à la nature et au volume de la recherche et de la formation que l'on souhaite y mettre, à l'organisation de ses instances que le futur règlement intérieur se devra de préciser et à ses éventuelles conséquences sur le plan statutaire. Nous ne sommes qu'à l'orée d'un long processus qu'il nous appartient de mettre en œuvre à partir des orientations que nous aurons à définir. Il ne m'appartient dès lors pas d'apporter des conclusions à un débat que je souhaite, si vous m'accordez votre confiance, ouvrir le plus tôt possible en prenant appui sur la diversité des collectifs de travail précédemment mentionnés, dans une naturelle concertation avec Paris 10 et dont les modalités devront être précisées. Je me contenterai de préciser les orientations qui sont les miennes à cet état de la réflexion et qui convergent, à plus d'un titre, avec les engagements formulés par les deux présidents dans leur déclaration commune du 11 mai. Ceux qui représenteront Paris 8 durant les quatre à six mois de débats majeurs qui vont s'ouvrir avant que ne s'installent le conseil d'administration du PRES en formation plénière, puis ceux qui leur succéderont dans ce cadre devront être selon moi désignés par le conseil d'administration de Paris 8, et par là même révocables si d'aventure ce dernier décidait de mettre fin à leur mandat. Ces dispositions permettant à l'établissement fondateur de conserver la pleine maîtrise du jeu si une crise majeure venait à se produire, devront être introduites dans le règlement intérieur de Paris 8.

Le PRES doit à son statut d'EPCS de ne pas être un PRES fusion. Dans la conformité de la déclaration des présidents, je ne le conçois pas davantage comme un PRES écriin mais comme un instrument destiné à irriguer la vie de nos établissements en contribuant au développement de projets collaboratifs. Il pourra s'appuyer sur l'existant dès lors qu'il s'agit de dynamiques nouvelles, s'agissant du Centre des Arts ou du Collège international d'études politiques, et mettre des moyens nouveaux au service de tous les cycles : la réussite étudiante en premier cycle et la question du logement étudiant pouvant constituer deux de ses priorités. Il reviendra aux instances de Paris 8 de dessiner le champ de ceux des projets collaboratifs qui peuvent relever de cette logique, en étant attentifs à ne pas priver l'université de composantes qui font sa force et dont les relations avec le PRES pourront s'organiser sous d'autres modes. Certains de ces projets collaboratifs pourront trouver place dans les locaux dont nous disposerons sur le campus Condorcet en articulant ainsi nos partenariats de manière originale et complémentaire. En tout état de cause, aucune formation ne pourra intégrer le PRES contre son gré mais pas davantage de sa seule initiative. Il reviendra aux instances élues de Paris 8 et en premier lieu au conseil d'administration de décider en dernière analyse, en étant particulièrement attentif aux déstabilisations internes que tel ou tel de ces transferts pourraient entraîner.

Je souhaite vivement que ces orientations qui me paraissent rencontrer l'adhésion du plus grand nombre permettent de dépasser certaines des contradictions voire des tensions qui ont pu s'exprimer ces derniers temps et que tous ceux qui se reconnaissent dans ce futur de Paris 8 se retrouvent côte à côte pour y travailler ensemble, en prenant comme point de départ le principe du respect mutuel.

Le 30 mai 2012
Danielle Tartakowsky